

Rapport de stage des Directeurs des Centres de Formation
des Jeunes, organisé à KAVUMU du 31 juillet au 20 août 1984.

Introduction

Le stage commencé le 31 juillet 1984, regroupait 34 Directeurs des Centres de Formation des Jeunes et avait 2 thèmes principaux :

- 1° l'animation sportive : du 31 juillet au 14 août 1984
- 2° l'organisation et la gestion des Centres de Formation des jeunes :
du 16 au 20 août 1984.

S'agissant de l'Organisation des Centres de Formation des jeunes, les points suivants ont fait l'objet d'examen :

- La gestion et l'administration des Centres de Formation des Jeunes
- Le rappel des directives données par le Ministère à chaque Centre pour être appliquées au cours de l'exercice 1984-1985.
- La politique générale du Ministère en matière de formation des jeunes
- La politique générale du Ministère en matière d'encadrement des jeunes
- les politiques et les programmes de production dans les Centres de Formation des jeunes
- la discipline et le règlement d'ordre intérieur dans les Centres
- les modalités d'acquisition d'uniforme des jeunes
- le minerval et son utilisation
- la préparation et la célébration de l'Année Internationale de la Jeunesse
- la situation actuelle des Centres de Formation des Jeunes.

L'objectif du stage était une concertation et une mise au point sur la tâche confiée aux participants de diriger les Centres de Formation des Jeunes. C'était aussi une occasion de conscientiser de nouveau les participants pour qu'ils commencent à mettre en pratique des programmes cohérents avec le triple objectif qui est la formation - production et vulgarisation.

Les différents exposés ont été préparés et donnés par les Chefs de Services du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif. Les participants ont d'abord visité, en date du 16 août 1984, le Centre de Formation des jeunes de GATENGA, en Commune NYARUGENGE - KIGALI, où ils ont fait connaissance de l'expérience de ce Centre.

I. Exposé sur l'Organisation et la Gestion du Patrimoine des Centres de Formation des Jeunes (C.F.J.) par Monsieur MUNYAMBARAGA Narcisse, Directeur Général de la Jeunesse.

Prenant la parole, Monsieur MUNYAMBARAGA a rappelé aux Participants qu'il existe une liaison étroite et cohérente entre l'organisation administrative, la gestion financière et les équipements (bâtiments, outillage et matériel de toute entreprise qu'elle soit sans but lucratif, industrielle ou commerciale).

L'objet de son exposé était de soumettre à la réflexion des participants le cadre d'une organisation rationnelle et de bonne gestion d'une entreprise particulière qu'est un Centre de Formation, de Production et d'Encadrement des Jeunes. Il a évoqué certains des principaux problèmes qui se posent actuellement dans les Centres de Formation des Jeunes entre autres

- les objectifs peu ou mal définis
- le non respect des priorités qui sont la formation satisfaisante, la production permettant un auto-financement progressif, le suivi des jeunes sortant de ces Centres.
- l'insuffisance des moyens budgétaires, du personnel enseignant et du matériel didactique.

La création, l'expansion ou le redressement d'un Centre de Formation des Jeunes doit tenir compte de ces contraintes. De même, l'administration et l'utilisation des ressources de ce Centre doivent être aussi rationnelles que possible pour valoriser de façon optimale les moyens disponibles.

L'insuffisance des ressources matérielles, techniques et financières exclut donc une organisation incohérente, source de gaspillage et d'inefficacité.

Sortant des généralités, l'administration des Centres de Formation des Jeunes peut-être abordée sous 3 volets à savoir :

- 1° la gestion financière d'un Centre de Formation des Jeunes
- 2° les approvisionnements et la gestion des Stocks
- 3° la gestion du personnel et l'encadrement technique.

1) La gestion financière :

Les finances constituent le nerf de la guerre. Ce point est essentiel dans l'administration et la gestion des Centres de Formation des Jeunes.

La mobilisation des ressources budgétaires dépend non seulement des sources de financement mais aussi des besoins financiers ressentis dans toutes les phases de la vie du C.F.J. (création, expansion et restructuration) ainsi que des activités programmées et des objectifs prioritaires. Pour justifier les requêtes de financement, quatre éléments importants sont à prendre en considération.

- la budgétisation des programmes
- la gestion des investissements déjà financés
- la structure de financement : subvention, ressources propres et leur pourcentage respectif
- les programmes à financer à court, moyen et long terme.

L'analyse de ces éléments se reflète dans l'évaluation des Bilans et dans l'élaboration des programmes de financement. L'importance des aspects financiers dans l'administration d'un Centre de Formation des Jeunes est telle que son responsable doit non seulement se préoccuper de l'obtention du matériel et des équipements mais aussi de leur utilisation rationnelle de façon à minimiser les coûts et à maximiser les bénéfices.

A cet effet, lors de la présentation des besoins d'équipement et de fonctionnement, le Centre doit soumettre également le programme d'activités en vue d'atteindre les objectifs tracés.

Dans la mesure où la production constitue un des objectifs de tous les Centres, il importe d'indiquer en plus des dépenses prévisionnelles, les recettes attendues.

S'agissant des budgets, on distingue généralement deux types, à savoir : le budget d'investissements (ou d'équipement) correspondant aux constructions, à l'outillage et au matériel; et le budget de fonctionnement (ou budget ordinaire) correspondant à l'exploitation annuelle.

A l'intérieur de ces deux catégories, il existe plusieurs comptes. Notamment les comptes capital (et immobilisateurs) et les comptes d'exploitation.

A chaque compte correspond un poste budgétaire et une gestion particulière. Ainsi la comptabilité des stocks intéresse les achats des matières premières et leur utilisation tandis que le compte d'exploitation va prendre en considération les frais de production (main d'oeuvre - amortissement d'outillage - de l'énergie etc ...). Il existe d'autres comptes correspondant à des postes budgétaires, tels que les comptes des ventes, des frais administratifs et financiers.

Etant donné qu'un budget est un acte de prévision, les données de leur fixation dépendent de plusieurs facteurs, à savoir :

- les activités à réaliser
- la capacité de production
- les possibilités de financement.

Une fois que les programmes d'activités sont fixés et que les moyens sont mobilisés, il faut procéder à des réajustements périodiques après avoir établi un tableau de bord de l'exploitation qui montre les écarts entre les prévisions et les résultats. Les résultats d'exploitation qui constituent un instrument d'évaluation influencent les programmes d'investissements à moyen et à long terme.

2) Approvisionnement et gestion des stocks :

Ce point correspond au budget des approvisionnements. L'acquisition de matières premières, de l'outillage et du matériel doit se refléter dans les fiches de stocks.

A cet égard, il ne suffit pas de noter les acquisitions mais il faut également disposer de fiches de leur utilisation et de leur amortissement.

Cela implique une bonne politique d'emmagasinage. Il ne sert à rien de bloquer des outils des produits qu'on n'utilise pas. De même, la rupture d'approvisionnements peut freiner la production.

Aussi faut-il au début de chaque exercice indiquer le mouvement des stocks de l'année précédente et les besoins pour l'année suivante.

3) La gestion du personnel et l'encadrement technique :

Cette gestion ne consiste pas seulement à donner des côtes ou des salaires au personnel, mais elle consiste aussi à déterminer les tâches de chaque agent.

Chacun doit avoir son programme de travail.

Le Directeur doit contrôler et coordonner tous les programmes d'activités. Il doit faire chaque année les prévisions de son personnel c-à-d. qu'il doit connaître le nombre dont il aura besoin et les frais de ce personnel; cela va l'aider dans l'élaboration des prévisions budgétaires.

Avant de terminer son exposé, le Directeur Général de la Jeunesse a montré aux Directeurs des Centres de Formation des Jeunes comment ils peuvent présenter les projets pour la demande de leurs financements. Ceux-ci peuvent être présentés comme suit :

Fiche TYPE de projet d'un Centre de Formation des Jeunes

Exercice

- Dénomination
- Localisation
- Objectifs poursuivis
- Investissements à effectuer :
 - * Constructions
 - * Equipements
 - * Matériel
 - * Frais divers.
- Fonds de roulement;
- Sources de financement
- Avantages attendus des investissements :
 - * Recettes prévues
 - * Emplois créés
 - * Formation acquise

.../...

- Rentabilité du projet (recettes - dépenses)
- Date et durée de réalisation du programme d'investissements.

Après cet exposé, les débats ont été ouverts pour les participants.

DEBATS :

1.Q. Certains Directeurs des Centres de Formation des Jeunes qui ont les fiches de Stocks éprouvent des difficultés de les remplir. Pour cela ils ont demandé si le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif ne peut pas leur fournir une quantité suffisante de ces fiches afin que chaque catégorie de bien se trouvant dans le stock puisse avoir sa fiche.

R. Il leur a été répondu que ces fiches de stocks avaient été introduites à titre d'essai pour connaître le matériel réceptionné par les Centres. Très prochainement on va vous faire imprimer d'autres et les envoyer dans les Centres.

2.Q. Les Directeurs des Centres de Formation des Jeunes créés par les Communes ont demandé s'ils peuvent bénéficier également de ces fiches.

R. Le Directeur Général de la Jeunesse leur a répondu que jusqu'à présent le Ministère collabore avec ces Centres. Mais étant donné que les Centres des Communes jouissent d'une autonomie financière et administrative, ceux qui en feront la demande, le Ministère pourra leur donner un modèle pour qu'ils fassent leur propre commande.

3.Q. Concernant le livre de caisse, un participant a demandé s'il n'y a pas moyen de reproduire le modèle qui était utilisé dans les Centres du Service Civique de la Jeunesse et de l'envoyer dans tous les Centres.

R. Il lui a été répondu que le Ministère a déjà entrepris des démarches pour l'acquisition de quelques manuels auprès des organismes tel que le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire et le Centre de Formation et de Recherche Coopérative "IWACU".

Les techniciens du Ministère, de leur part, vont commencer à élaborer d'autres manuels. Ils seront donc distribués dans les Centres de Formation chaque fois qu'ils seront disponibles.

4.Q. Pour l'établissement des bilans annuels, la plupart des Directeurs des Centres de Formation se trouvent dans l'impossibilité de les dresser convenablement faute d'informations sur la valeur des investissements effectués par le Ministère pour construire ces Centres.

R. Le Directeur Général de la Jeunesse a fait remarquer aux participants qu'effectivement il y a peu de Centres de Formation qui disposent des archives incomplets. Pour qu'à l'avenir de tels erreurs ne se reproduisent pas, il a souhaité que, chaque fois qu'il y a construction d'un Centre ou d'un chantier de jeunes par le Ministère,

Les rapports des travaux élaborés par le fonctionnaire dirigeant soient envoyés au Ministère et chez le Directeur de ce Centre.

Les Centres déjà construits par le Ministère, qui ne peuvent pas évaluer leurs immobiliers, ont été conseillés de demander au Ministère des Travaux Publics et de l'Energie de venir en faire l'expertise.

5.Q. Les Directeurs des Centres de Formation des Jeunes créés par les Communes ont demandé pourquoi le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a diminué ou veut supprimer l'aide qu'il leur accordait avant.

R. Le Directeur Général de la Jeunesse leur a fait comprendre que le Centre étant un projet, il faut qu'il soit d'abord bien étudié avant de le lancer. Si la Commune décide de créer un Centre de Formation des Jeunes, elle devrait être sûre des moyens qui seront mis à sa disposition pour pouvoir fonctionner. Elle doit également être sûre de l'aide qui viendra de l'extérieur.

Pour cela la comparaison des besoins d'investissements à la capacité d'investissements est très nécessaire.

6.Q. Concernant les mutations du personnel affecté dans les Centres par le Ministère, spécialement les filles qui se marient, les Directeurs des Centres se sont demandés pourquoi elles ne sont pas remplacées à temps.

R. Il leur a été répondu que ces filles ne reçoivent pas des mutations, elles sont plutôt autorisées à rejoindre leurs maris.

Le retard de remplacement, pour cette année surtout, est lié aux problèmes budgétaires qu'a connus notre pays. Mais ces Monitrices devraient aviser leur départ à temps pour que le Directeur du Centre puisse chercher une remplaçante en attendant que le Ministère engage une autre.

7.Q. Les Directeurs des Centres de Formation des Jeunes ont demandé le service dont ils dépendent directement (Commune, Préfecture ou Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif).

R. Le Directeur Général de la Jeunesse leur a répondu que cela dépend de l'objet des contacts qu'il faut mener.

S'agissant des relations administratives, ils peuvent contacter soit le Bourgmestre soit le Préfet ou son délégué.

S'agissant des relations techniques, ils doivent s'adresser directement au Ministère qui les a affectés dans ces Centres.

Il leur a été promis que l'examen de ce problème d'hierarchie sera approfondi au Ministère.

8.0. Ils ont aussi demandé qu'il leur soit octroyé des primes de responsabilité.

R. Le Directeur Général de la Jeunesse a répondu que si les Centres produisaient en quantité suffisante, ces primes se créeraient automatiquement. Mais, pour le moment, il serait difficile de justifier ces primes, qui figureraient sur la liste de paie, devant le Ministère de la Fonction Publique et de la Formation Permanente et le Ministère des Finances et de l'Economie.

Il y aurait plutôt lieu d'envisager, dans l'avenir, l'octroi de avantages matériels (logement, moyens de transport etc ...).

Pour clôturer, le Directeur Général de la Jeunesse a recommandé aux Directeurs des Centres de Formation des Jeunes d'envoyer au Ministère les listes des besoins en matériel aussitôt arrivés dans leurs Centres. Celles-ci vont servir de base au service chargé de l'approvisionnement pour faire un plan de distribution du matériel qui sera acheté avec le budget de l'exercice 1984. Il a insisté à ce que ce matériel soit bien spécifié et que l'on indique le programme de son utilisation.

Il a promis à ces Directeurs que les modèles de fiches de présentation du projet, de financement du projet et d'évaluation du projet vont être élaborés pour être distribués aux Centres qui en feront la demande.

II. Exposé sur les Directives déjà données aux Centres de Formation des Jeunes par Monsieur KURAZIKUBONE Joseph, Directeur de l'Encadrement et Formation.

=====
Prenant la parole, Monsieur KURAZIKUBONE a précisé aux participants que les directives ont été envoyées uniquement dans les Centres qui dépendent directement du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.

Elles ont été élaborées compte tenu de la situation de chaque Centre et des Problèmes qui s'y posent.

Les discussions des Directeurs des Centres sur ces directives devraient permettre au Ministère d'ajuster les orientations ne cadrant pas avec l'évolution de chaque Centre.

Le Directeur de l'Encadrement et Formation a rappelé brièvement le cadre d'activités dans le domaine de la formation tel qu'il est conçu au niveau du Ministère. Nous avons actuellement des Centres de Formation des Jeunes et des Chantiers des Jeunes. La mission principale des Centres de Formation des Jeunes est de former alors que les chantiers des jeunes s'occupent de la formation des jeunes et l'encadrement des jeunes des groupements socio-économiques oeuvrant dans les environs.

Nous comptons actuellement 18 Centres de Formation des Jeunes qui dépendent directement du Ministère.

Pour les Centres de Formation créés par les Communes, le Ministère leur donne des Conseils et collabore indirectement avec eux en passant par les autorités Communales.

Etant donné que ces directives ont été élaborées dans le but d'aider les Centres à atteindre le triple objectif que doit se fixer tout Centre de Formation, Monsieur KURAZIKUBONE a rappelé cet objectif qui est "FORMATION - PRODUCTION - VULGARISATION".

- Les Centres doivent dispenser une bonne formation aux jeunes, leur permettant d'être utiles à eux-mêmes et à leur pays.
- La production dans les Centres doit tendre vers leur autosuffisance
- La vulgarisation : les Centres doivent rayonner dans les milieux où ils sont implantés. Les Directeurs et les Instructeurs des Centres ainsi que les Autorités Communales doivent travailler de concert pour suivre les jeunes formés, savoir comment et où ils travaillent et les aider à s'installer pour travailler surtout dans les Groupements Socio-Economiques pouvant aboutir à des Coopératives

Le Directeur de l'Encadrement et Formation a rappelé aux Participants que les Centres de Formation des Jeunes sont différents des Centres Sociaux de Développement, des Centres Communaux de Développement et de Formation Permanente et des Centres Ruraux et Artisanaux Intégrés. Ils se caractérisent essentiellement par la création d'emplois pour les jeunes après leur formation, et par le fait qu'ils s'adressent aux jeunes descolarisés et non scolarisés.

Il a ensuite rappelé les directives qui ont été données à chaque Centre :

1. C.F.J. de GACULIRO :

Le Centre devait :

- Accueillir une partie des Jeunes qui étaient en formation dans l'ex-Centre du Service Civique de la Jeunesse de KANOMBE,
- accueillir 750 poules pondeuses qui étaient à KANOMBE
- Créer une Section de mécanique
- S'organiser pour être l'initiateur des Groupements Socio-Economiques des Jeunes de la Ville de KIGALI et des Groupements Socio-Economiques des Jeunes des Communes environnantes.

2. C.F.J. de MASAKA :

Le Centre devait :

- Accueillir une autre partie des jeunes de l'ex-Centre du Service Civique de la Jeunesse de KANOMBE.
- Installer une raboteuse et 300 poules pondeuses qui étaient à KANOMBE
- Terminer les constructions des bâtiments du Centre
- En menuiserie, fabriquer le matériel d'équipement des salles de classe
- En agriculture, exploiter son domaine en cultivant du maïs, du soja et du sorgho qui devront nourrir leurs pondeuses.
- Rentabiliser l'atelier de menuiserie de façon à ce qu'il puisse fournir les moyens de base à d'autres sections.

.../...

- Entretenir une collaboration étroite avec les autorités communales pour leur faire comprendre qu'ils doivent s'occuper de leurs jeunes.

3. C.F.J. de KABARE :

Le Centre devait :

- Poursuivre son programme de formation
- Axer la formation sur la production des objets utilitaires en milieu rural
- Terminer les travaux de construction déjà entamés et améliorer les bâtiments du Centre.
- Intéresser les autorités locales aux activités du Centre de Formation des Jeunes de KABARE.

4. C.F.J. de SHYOGWE :

Le Centre devait :

- En menuiserie, fabriquer le matériel d'équipement du Centre
- Etudier les besoins du milieu et produire le matériel usuel
- Réparer les bâtiments du Centre et terminer les constructions déjà commencées
- Transformer le hangar de porcherie
- Ne pas faire d'autres constructions sans consulter le Ministère
- Valoriser le domaine du Centre
- Drainer le marais du Centre pour qu'il soit exploité pendant la saison sèche
- Constituer les groupements socio-économiques des jeunes pour exploiter le domaine sis à MBARI en collaboration avec les Encadreurs de la Jeunesse et les autorités locales.
- Engager des scieurs pour exploiter le bois du Centre, ce qui lui permettra de se suffire en madriers et planches et d'approvisionner le Centre de MPANDA.

5. C.F.J. de MPANDA :

Le Centre devait :

- Continuer son programme de formation
- Améliorer ses bâtiments
- Suivre le dossier d'électrification et d'adduction d'eau dont les travaux doivent être exécutés par l'Electrogaz (promesse faite)
- Apprêter son marais pour qu'il soit exploité par les jeunes
- Le terrain lui concédé doit être exploité par les groupements socio-économiques des jeunes des Communes environnantes sous la supervision du Directeur du Centre
- Le Ministère lui a accordé 2 vaches pour l'élevage.

6. C.F.J. de NYANZA :

Le Centre devait :

- Poursuivre son programme de formation
- Valoriser le domaine du Centre par les Groupements Socio-Economiques en collaboration avec les autorités locales et le projet allemand qui travaille dans la même région.

- Améliorer les bâtiments du Centre
- En menuiserie, fabriquer le matériel d'équipement du Centre
- Le Ministère lui a accordé 2 vaches pour l'élevage.

7. C.F.J. de RWABUYE :

Le Centre devait :

- Continuer son programme de formation
- Améliorer ses bâtiments
- Fabriquer le matériel d'équipement en menuiserie
- Contacter le Bourgmestre de NGOMA pour l'exploitation du marais de RWASAVE par les groupements socio-économiques des jeunes sortants du Centre.

8. C.F.J. de MURAMBI (NYAMUGABE) :

Le Centre devait :

- Améliorer ses bâtiments
- Fabriquer le mobilier du Centre à base du matériel de menuiserie lui accordé.

9. C.F.J. de NDAGO :

Le Centre devait :

- Accueillir les jeunes de l'ancien Centre de NGARULIRA
- Poursuivre son programme de formation
- Transmettre au Ministère le plan des bâtiments à construire par les jeunes de la section maçonnerie.
- Assurer le suivi des jeunes dans les groupements socio-économiques, spécialement ceux qui sont sortis du Centre de NGARULIRA.
- Rentabiliser le moulin installés à NGARULIRA.

10. C.F.J. de CYANGUGU

Pour ce Centre, le Ministère à l'intention de le mettre sous la responsabilité de la Commune. Il doit donc écrire au Bourgmestre de la Commune KAMEMBE pour lui demander s'il est à même d'assurer le recrutement des jeunes et de les encadrer dans les groupements socio-économiques après leur formation.

En cas de réponse positive le Ministère va lui accorder le matériel de base pour le fonctionnement de ce Centre.

11. C.F.J. de KIBUYE :

Ce Centre devait attendre les instructions du Ministère pour faire le nouveau recrutement des jeunes après ce cycle qui était en cours.

12. C.F.J. de KARAGO :

Le Centre devait :

- Poursuivre le programme de formation des garçons
- Achever les travaux de construction des bâtiments pour l'élevage

- Pratiquer l'agriculture intensive et l'élevage des vaches
- La pêche se fera sur autorisation du Ministère
- Maintenir le système d'internat pour un certain temps
- Transférer les jeunes filles qui étaient à KARAGO dans le Centre de RAMBURA
- Le Ministère devait affecter un Vétérinaire dans ce Centre.

13. C.F.J. de MUKINGO :

Le Centre devait :

- Exploiter son domaine en maximisant la production
- Améliorer ses bâtiments notamment en réparant l'ancienne maison d'habitation pour qu'elle serve de logement du Directeur et en remplaçant les tuiles par les tôles.

14. C.F.J. de MAYANGE :

Le Centre devait :

- Poursuivre son programme de formation
- Mettre fin au système d'internat
- Construire un abreuvoir
- Réparer le dipping-tank
- Fabriquer l'équipement du Centre avec le matériel de menuiserie qui lui est accordé
- Fabriquer des bancs et des pupitres à l'usage de la population environnante
- Clôturer l'espace se trouvant entre l'étable et la magasin avec des tubes métalliques.
- Cultiver les plantes fourragères
- Rentabiliser l'élevage des bovins
- Signer avec les gens habitant le village des jeunes un contrat de remboursement de l'argent leur prêté.
- Donner les vivres uniquement aux jeunes en formation
- Le silo doit servir pour le Centre et le village des jeunes
- Les gens habitant le village des jeunes seront administrés désormais par les Bourgmestres des Communes de leur ressort.

15. C.F.J. de MULINDI :

Ce Centre devait :

- Poursuivre son programme de formation
- Faire le recrutement des jeunes devant être formés dans le Centre.

16. C.F.J. de MUTURA :

Ce Centre devait :

- Exploiter son domaine
- Poursuivre son programme de formation
- Pratiquer l'élevage des vaches laitières.

17. Le C.F.J. de GATI :

Ce Centre devait :

- Faire une formation pratique de maçonnerie, de traitement de cuir, de maroquinerie et d'agriculture.
- Le matériel lui accordé devait servir, de support de formation et de moyen de production.
- Réparer les bâtiments devant abriter la section de maroquinerie et de traitement de cuir.
- Contacter les autorités locales pour intéresser les jeunes au travail du cuir
- Arrêter un programme de production
- Entamer une étude pour la commercialisation de ses produits
- Exploiter son domaine avec des cultures industrielles.

18. Le C.F.J. de KIRWA :

Ce Centre devait :

- Réparer ses bâtiments
- Continuer son programme de formation
- Créer des groupements socio-économiques des jeunes
- Profiter de l'expérience du Projet "Semences Sélectionnées" oeuvrant dans les environs pour valoriser son domaine.
- Percevoir une partie de la valeur de la production tirée des champs prêtés aux populations.

19. Le C.F.J. de MURAMBI :

Les directives lui sont données régulièrement parce qu'il est encore en construction. Le Directeur de l'Encadrement et Formation a terminé son exposé en demandant aux Directeurs des Centres de Formation des Jeunes d'utiliser au maximum les moyens mis à leur disposition pour qu'il y ait des actions utiles à notre jeunesse. Pour les centres auxquels le Ministère a accordé un matériel ou de l'argent en vue de faciliter l'application des directives qui leur ont été données, les Directeurs devraient venir les retirer dans les plus brefs délais si cela n'a pas encore été fait.

Les Centres créés par les Communes devraient aussi avoir leurs propres directives pour qu'ils aient une orientation dans leurs activités. Elles seraient élaborés par les Directeurs en collaboration avec les Bourgmestres des Communes.

III. Exposé sur les politiques et les programmes de production dans les C.F.J. (par Monsieur RUSANGANWA Augustin, Chef de Division Production).

=====

Monsieur RUSANGANWA a d'abord rappelé aux participants les attributions du Service qui lui a été confié et qui sont définies comme suit :

- Elaboration des politiques de production dans les Centres et les Groupements Socio-Economiques des Jeunes;
- Promotion de la Commercialisation de la production des Centres et Groupements;
- Relations avec les Services chargés de l'Amélioration des Semences et du bétail;
- Relations avec les Services Bancaires pour le financement de la production et de la Commercialisation des produits des Jeunes;
- Promotion des innovations en technologie appropriée.

Il a demandé aux Directeurs des Centres de Formation des Jeunes d'exploiter au maximum leurs ressources naturelles et de rentabiliser les activités de formation.

Il a rappelé certaines directives données aux Centres en matière de production en insistant surtout sur l'augmentation de la production agricole et d'élevage.

Les Centres qui pratiquent l'élevage de poules, entre autres ceux de GACULIRO et NASAKA doivent prévoir l'agrandissement de leurs poulaillers pour accroître l'effectif dans l'avenir, parce que c'est plus économique.

Ils doivent envoyer régulièrement au Ministère les rapports sur la production avicole.

Les Centres qui ont l'habitude de mettre une partie de leur domaine à la disposition des populations pour l'exploitation doivent accorder la priorité aux groupements socio-économiques des jeunes.

Les Centres qui pratiquent l'élevage des vaches notamment ceux de MUYANGE et de MUTURA, doivent renouveler leur troupeau tous les 5 ans et augmenter leur effectif.

A long terme, chaque Centre de Formation des Jeunes aura une spécialisation en matière de production qui reposera sur un certain nombre d'activités qui y sont généralement pratiquées.

Les travaux communautaires doivent jouer un grand rôle dans la propreté et la production du Centre. Concernant les problèmes d'écouler les produits, les Centres devront d'abord chercher eux-mêmes des marchés locaux et recourir au Ministère quand il y aura nécessité d'écouler leur production sur les grands marchés.

Celui-ci pourra les aider à trouver le marché et mettra à leur disposition un véhicule pour écouler ces produits.

Il a été conseillé aux Directeurs des Centres de Formation d'ouvrir des comptes dans des Banques, surtout dans les Banques Populaires, pour pouvoir demander un crédit éventuel après.

Concernant l'évaluation des activités de production les fiches y relatives sont en cours d'élaboration au Ministère. Il y aura en plus des inspections improvisées pour se rendre compte de la réalité du terrain.

Avant de terminer son exposé, Monsieur RUSANGANWA a demandé aux Directeurs des Centres de veiller aux points suivants :

- Chaque Centre doit indiquer au Ministère les activités qu'il entend poursuivre;
- Ces activités doivent faire parvenir le Centre à son autosuffisance du moins à long terme;
- Le choix des activités à poursuivre doit tenir compte des possibilités d'écoulement des produits;
- Le recours au Ministère pour l'écoulement de la production doit avoir lieu après l'épuisement de toutes les possibilités de vente dans la région;
- Les Centres d'une même région géographique doivent se spécialiser dans une activité leur permettant d'atteindre une production suffisante que requiert la mobilisation d'un moyen de transport.

IV. Exposé :

Pour une Politique générale en matière de formation de la jeunesse (par Monsieur HAKIZIMANA Protais, Chef de Division Formation).

Introduction

Dans la plupart des pays du Tiers Monde, la jeunesse constitue la grande majorité de la population. La situation socio-économique et politique de cette jeunesse pose un problème de conscience à tous ceux qui doivent concevoir et planifier les politiques sociales destinées à cette catégorie de la population.

De par leur urgence et leur spontanéité, les besoins et les aspirations des jeunes se démarquent de ceux du reste de la société. La plupart des pays concernés élaborent et mettent en oeuvre des politiques d'encadrement et de formation des jeunes, tentant par ce moyen à les intégrer dans les processus de production et de développement national.

Cette préoccupation commune à la plupart des pays du Tiers Monde n'est pas des moindres au Rwanda et c'est l'actuel Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif qui assume la mission de réaliser l'intégration et l'insertion des jeunes dans les circuits du développement national. La tâche est périlleuse en raison du nombre croissant de la tranche visée de la population, certes, mais l'échelle des réalisations dans le domaine promet une lueur de réussite dans l'avenir.

Quelles ont été les étapes de cette progression vers l'intégration de la jeunesse dans l'action du développement national ?

Comment se spécifie la mission assignée aux départements concerné spécialement par les jeunes ? Quelle est la nature des problèmes ressentis par la jeunesse ? Quelles sont les lignes clés de la politique de formation des jeunes ?

Autant de questions feront l'objet du présent exposé qui nous ouvrira sur un débat constructif en vue d'asseoir des bases communes dans la noble tâche de formation des jeunes.

I. Aperçu historique

L'actuel Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif n'a pas connu sa naissance au moment de l'indépendance comme la plupart d'autres départements. Cinq ans après l'avènement de l'indépendance de la république rwandaise, en juillet 1967, le Ministère de la Famille et du Développement Communautaire, devenu dans la suite Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire a mis sur pied pour la première fois, un bureau chargé de la jeunesse. Ce bureau avait pour mission l'étude des problèmes de la jeunesse ainsi que de la recherche des solutions appropriées. Ce département qui avait la jeunesse dans ses attributions organisa des tournées d'animation qui avaient pour but d'inventorier les questions que se posaient les jeunes sur leur avenir. En fonction de ces questions furent établis les premiers programmes d'encadrement et de formation. Les données recueillies dans ces tournées furent complétées en 1969 par une enquête sur la délinquance juvénile et le banditisme au Rwanda qui recommanda le développement des services de la jeunesse.

En 1971, le bureau de la jeunesse a été transformé en direction générale de la jeunesse et des sports et fut doté d'un personnel suffisant pour être opérationnel.

Le 21 février 1972 fut créé le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports avec mission de créer et de promouvoir les groupements d'action sociale, économique et artisanale. Il fut doté d'un organigramme comprenant une Direction Générale et trois bureaux. Les premiers cadres de terrain furent recrutés et suivirent une formation de 9 mois à MURAMBI avant d'être affectés dans les Préfectures.

Le 1er août 1973 fût créé le Ministère de la Jeunesse doté d'un organigramme déconcentré et décentralisé qui comprenait en ce qui concerne la jeunesse, une Direction Générale, une Direction, 3 Divisions et six Bureaux.

Pour se pourvoir du cadre de terrain proche des jeunes, le Ministère organisa en 1974 des sessions de formation des encadreurs communaux de la jeunesse et des sports et un séminaire national des responsables des projets en faveur de la jeunesse, séminaire qui a donné l'orientation suivie jusqu'à ce jour par le Ministère.

Il a reçu en 1976 un autre organigramme, réduisant les services et le nombre de fonctionnaires responsabilisés. Les cadres communaux jusqu'alors dépendant du Ministère de la Jeunesse et des Sports furent affectés dans les Communes.

Néanmoins, des efforts furent déployés pour garder le contrôle sur le cadre communal notamment par la formation et affectation des encadreurs sous-régionaux de la jeunesse et des sports. Cette action permit au Ministère de se faire représenter auprès des Sous-Préfectures qui venaient d'être créées.

A partir de l'année 1979, le Ministère a expérimenté une nouvelle méthode d'encadrement et de formation permanente des jeunes associées dans les groupements socio-économiques. La première expérience des chantiers des jeunes a eu lieu à GIKONGORO en 1979, la seconde à GISENYI en 80-81 et la troisième est en cours à BYUMBA. Il y aura bientôt une quatrième à KIBUYE.

Un séminaire pour la redéfinition des attributions et du rôle de l'encadreur de la jeunesse et des sports s'est tenu en janvier 1981 pour situer le cadre moyen et de terrain dans l'ensemble des techniciens oeuvrant dans le milieu rural.

Enfin de 8 janvier 1984, le Ministère de la Jeunesse et des Sports a hérité des Centres du Service Civique de la Jeunesse jusqu'alors gérés et orientés par le Ministère de la Défense. Il a de même changé de dénomination parce qu'il recevait la Direction Générale du Mouvement Coopératif, alors comprise dans le Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire.

La dénomination actuelle est ainsi "Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif". Ce département est également doté d'un nouvel organigramme, comprenant en ce qui concerne la jeunesse une Direction Générale, une Direction, trois Divisions et cinq Bureaux.
(Présentation du Nouvel Organigramme)

L'action du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif reste toujours orientée par les missions lui assignées dans des textes officiels par des instances et personnalités habilitées.

II. Missions assignées au Ministère : leur spécification

Les missions du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif sont consignées dans les manifestes et dans des discours des Chefs d'Etat de la première et de la deuxième République Rwandaise. Ces textes étant nombreux et tous riches de sens, je ne choisirai que quelques uns qui tracent les orientations à donner à la jeunesse.

Le Manifeste N° 4 du M.D.R. Parmehutu stipule dans le chapitre qui concerne la jeunesse non scolarisée :

- Le M.D.R. Parmehutu collaborera avec le Gouvernement et tous ceux qui cherchent pour la jeunesse une voie pour qu'elle gagne honnêtement sa vie et s'attelle au développement du pays dans la sagesse et l'amour du travail manuel.

- Le parti doit aider le gouvernement à organiser les associations des jeunes ayant pour objet d'étudier et de chercher des solutions aux problèmes de la jeunesse. Il soutiendra les promoteurs et bienfaiteurs qui entreprendront des actions de développement en faveur de la jeunesse.
- Le parti demande au gouvernement d'aider les jeunes à créer des coopératives. Dans toutes les réunions du Parti traitant des problèmes de développement, la jeunesse doit être représentée à partir du secteur jusqu'à l'échelon national.
- Le M.D.R. Farnehutu fera son possible pour que la jeunesse instruite et celle encore aux études, aide ses pairs non scolarisés, les adultes analphabètes et tous les descolarisés à participer pleinement au progrès du pays.

Dans ses différents discours, le Chef de l'Etat, Son Excellence le Général Major HABYALIMANA Juvénal a clairement défini la mission du Ministère qui a la jeunesse dans ses attributions. Lors de la création de son premier gouvernement, il a déclaré notamment ce qui suit : "Le Ministère de la Jeunesse est chargé de programmer et de réaliser l'intégration de cette jeunesse dans le cadre du développement national. Il s'intéressera plus particulièrement à sa formation civique et à sa préparation à la vie active, vie qui pour la plupart se mène dans les milieux ruraux; c'est pourquoi une formation de base agricole et artisanale ainsi que le Mouvement Coopératif doit leur être donnée. L'organisation des loisirs de cette jeunesse non scolarisée, tant en milieu rural qu'urbain retiendra l'attention de ce Ministère.

Son efficacité ne pourra être pleine que s'il réussit sans tarder à assurer sa présence dans chaque Commune pour une mobilisation profonde.

Dans son discours programme du 8 janvier 1984, il a en outre précisé : "Le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif; aura la responsabilité de maîtriser l'un des problèmes les plus cruciaux pour notre avenir, à savoir, la vocation nationale de nos jeunes gens, filles et garçons. C'est certainement à travers le Mouvement des Coopératives et des associations privées qu'il sera possible de trouver les premières solutions adéquates et rapides aux problèmes de conférer à nos jeunes une occupation utile, production et, pour eux, gratifiante pour qu'ils puissent contribuer, à la mesure de leur enthousiasme et de leur générosité, au progrès de notre pays, tout en y trouvant leur compte et l'assurance d'une qualité de vie toujours meilleure".

Par ailleurs, le Manifeste du M.R.N.D. du 5 juillet 1975 stipule : "Le développement rural doit être orienté de façon à faire participer la jeunesse qui doit, elle aussi, se sentir pleinement responsable dans la recherche du progrès.

Il faut reconnaître en effet que les missions assignées au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif déterminent son champ d'action. Ce Ministère est chargé de la jeunesse non scolarisée et descolarisée, comprise entre l'âge de 10 à 24 ans.

Ces jeunes atteignent à l'heure recensement 1978 le nombre de 135.071. Pour intégrer sur le plan socio-économique et politique les jeunes, il importe de connaître au préalable leurs principaux problèmes.

III. Nature des principaux problèmes des jeunes

La jeunesse non scolarisée et descolarisée souffre de beaucoup de problèmes dont les plus graves sont inhérents à la conjoncture économique et socio-culturelle du pays. Parmi eux, on peut citer, l'ignorance, la pauvreté et la rareté d'emplois rémunérés, le surpeuplement et le manque d'encadrement.

a) L'ignorance

Le taux de scolarisation étant très faible au Rwanda, le taux d'analphabétisme s'en trouve très élevé et concerne surtout les jeunes. Ignorance également parce que ces jeunes n'ont pas les connaissances élémentaires pour exploiter les ressources de leurs milieux. Nés en grandis en milieu traditionnel, ils héritent des parents les méthodes archaïques de travail avec peu de rendement. Leur inspiration pour une nouvelle créativité est quasi nulle. Les cadres pour leur donner la formation de base sont encore rares dans les milieux ruraux.

b) La pauvreté et la rareté d'emplois rémunérés

Le Rwanda est un pays essentiellement agricole, mais la réalité est que les gens n'ont plus d'espaces suffisants pour cultiver. Les jeunes, faute d'emploi dans l'agriculture sont réduits au chômage déguisé dans les milieux ruraux. Ceux qui vont en ville à la recherche d'un emploi rémunéré sont déçus parce qu'il n'y a pas suffisamment d'entreprises et d'industries capables d'absorber le surplus de la main d'oeuvre agricole. Ne pouvant trouver ni dans leurs familles ni dans leur travail les ressources pour satisfaire leurs besoins essentiels se découragent et s'abandonnent à l'apathie.

c) Le surpeuplement.

Les jeunes sont les premiers à souffrir des problèmes causés par la surpopulation. Souvent membres de familles nombreuses, sans moyens de subsistance sûrs à part un lopin de terre insuffisant, les jeunes satisfont à peine leurs besoins primaires. Leur encadrement et leur scolarisation sont difficile à cause de leur nombre qui dépasse de loin les ressources dont dispose le pays. Le plus grand problème est surtout celui de l'avenir des jeunes qui, pour installer leurs propres foyers devront morceler les petites parcelles insuffisantes à leur actuelle pour les parents. Le futur est pour eux insuffisant.

d) Encadrement.

Dans notre société traditionnelle, les jeunes étaient encadrés par les adultes dans le cadre de la famille élargie. Peu de problèmes se posaient pour cette catégorie qui passait l'enfance et la jeunesse à l'apprentissage de la coutume et la tradition et des travaux divers pour la subsistance familiale. Avec l'arrivée de la civilisation occidentale, la grande famille s'est désintégrée en quelques sortes et les jeunes se libèrent de l'autorité parentale. De nouvelles formes de distractions sont nées tel que les marchés, les cabarets ect ... où les jeunes plaisent à passer des journées entièrement à flaner. Les parents, incapables d'entretenir financièrement le jeune en âge de travailler, font en sorte que celui-ci cherche lui-même ses moyens de vie. Certains jeunes se contentent d'UMWIHLIKO, d'autres trouvent un emploi rémunéré près de leurs famille, d'autres s'en vont en ville.

L'énumération n'est pas exhaustive; mais brosse les plus accrus des problèmes des jeunes que le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif doit encadrer et former. La nature de ces problèmes explique même leur complexité, mais ne souffle pas tout espoir de tentative de solution. Le département chargé de la jeunesse essaie par son action d'aborder ces divers problèmes, c'est ainsi qu'il met sur pied des politiques de formation et d'encadrement.

IV. Tentatives de solutions : Pour une politique de formation de la jeunesse

En matière de formation, le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif prône une politique de création des Centres de Formation Professionnelle pour les jeunes ruraux et urbains inaugurée en 1974 avec l'implantation du Centre de GACULIRO, en Commune RUBUNGO, près de KIGALI. Quelle est l'orientation de cette politique ? Quels sont les principes directeurs qui guident la formation ? Quelles sont les conditions d'ouverture de Centre ? Qui sont les bénéficiaires de la formation et quel doit être le mode leur recrutement ? Quel est le programme suivi ? Comment s'organise le personnel du Centre ?

a) Objectifs généraux de la formation

La formation a pour but de préparer les jeunes à la vie professionnelle et à leur insertion dans leur milieu afin de les rendre plus productifs et plus utiles à eux-mêmes et à leur pays.

Les Centres de Formation de la Jeunesse sont appelés à initier les jeunes aux petits métiers. Au cours de leur formation, les jeunes sont invités à viser la production. En outre, ils sont appelés à vulgariser dans leur milieu social les nouvelles techniques et connaissances acquises.

La politique générale du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif en matière de formation s'enracine sur un triple objectif : FORMATION - PRODUCTION - VULGARISATION.

.../...

Les jeunes apprennent dans les Centres des métiers directement applicables dans leur milieu de vie. Ces connaissances acquises dans ces métiers sont censées leur permettre de se débrouiller dans la vie, d'améliorer leur mieux être et leur milieu familial.

Au cours de leur formation, les jeunes sont appelés à produire et être ainsi initiés aux processus de production et d'écoulement des produits. Cette politique de production doit avoir pour aboutissement de permettre à chaque Centre d'atteindre un certain seuil d'auto-suffisance.

Le Centre de Formation de la Jeunesse ne doit pas abandonner ses ressortissants formés. Il est appelé à les suivre et les aider par tous les moyens à travailler et évoluer dans des associations de production dit groupements socio-économiques. Ces groupements sont étroitement de petites entités de production, où les jeunes perçoivent des revenus de leurs activités. Les deux volets de l'objectif de base concernent ainsi les Centres des Jeunes des écoles de type formation formelle où les adhérents ne visent que l'acquisition des certificats pour s'ouvrir au marché de l'emploi.

La formation prônée est donc à orienter les jeunes vers les activités de production, de telle sorte que le Centre puisse atteindre un degré d'auto-suffisance. En quittant le Centre, les jeunes bénéficient d'un soutien afin de leur permettre de démarrer des activités en groupements. Ainsi orienté, chaque Centre a la vocation d'agir en Chantier des Jeunes, où ceux-ci, ayant reçu la formation nécessaire se constituent en groupements. Les membres de ces groupements reviennent régulièrement au lieu de leur cellule mère pour y puiser d'autres connaissances ou écouler leur production.

b) Principes directeurs

La mission initiale assignée au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif d'intégrer les jeunes dans les circuits de production et dans le processus du développement national garde plus que jamais sa validité. En égard à cette mission, le Ministère doit faire respecter les principes suivants dans les Centres sous sa tutelle.

1. Le Centre de Formation des jeunes doit former des citoyens responsables et engagés, ceci dans la voie du cours du civisme.
2. Le Centre de Formation des Jeunes doit apprendre aux bénéficiaires des métiers pratiques dans le milieu d'implantation du Centre.
3. Le Centre de Formation des Jeunes doit dispenser une formation pratique, permettant d'aboutir à un niveau de production. La politique de production permettra d'alléger les dépenses des Centres et même pourquoi pas d'arriver au degré d'auto-suffisance.
4. Le Centre de Formation des Jeunes, en tant que lieu d'initiation à la formation - production - vulgarisation, sert de tremplin aux activités de production des groupements socio-économiques des jeunes. Tel doit être l'aboutissement de la formation dispensée dans les Centres.

5. Le Centre de Formation des Jeunes doit les sensibiliser, les éveiller et les rendre plus productifs en vue de leur mieux être. Les jeunes doivent connaître un métier à pratiquer chez eux. La formation dispensée aux jeunes les destine prioritairement à s'intégrer et oeuvrer dans leur milieu de vie.

c) Conditions d'ouverture d'un Centre

Les conditions d'ouverture de Centre de Formation de la Jeunesse stipulées dans la lettre N°1093/12.06.02 du 27 juillet 1979 ont été envoyées aux Préfets des Préfectures et aux Centres alors sous la tutelle du Ministère. Elles sont ainsi libellées :

Condition d'ouverture de Centre de Formation de la Jeunesse

1. Avoir un promoteur reconnu par les autorités communales et bénéficiaire de leur soutien
2. Disposer d'un local
3. Avoir un terrain suffisant pour les activités agro-pastorales (si possible 2 ha au moins).
4. Payer au moins un ou deux instructeurs
5. Accepter les jeunes descolarisés et non scolarisés
6. Avoir un effectif qui n'est pas inférieur à 30 jeunes et un matériel technique de démarrage.
7. Viser la formation essentiellement pratique dans les domaines agro-pastoral et d'artisanat.
8. Viser la formation civique ainsi que sur le mouvement coopératif
9. Axer la formation essentiellement sur les besoins socio-économiques du milieu dans lequel est implanté le Centre.
10. Avoir reçu un accord préalable de soutien du Ministère de la Jeunesse et des Sports avant l'ouverture du Centre.
11. Accepter la réglementation du minerval et ce, après l'intervention du Ministère en personnel et en matériel technique.
12. Accepter le régime d'externat
13. Fournir un rapport détaillé chaque fois que de besoin sur le fonctionnement du Centre.
14. Pas de délivrance de diplôme ou de certificat mais le Centre peut accorder une attestation de fréquentation.
15. Prévoir des structures d'accueil pour les sortants
16. Solliciter par écrit la tutelle du Centre par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Ces conditions se limitaient à l'ouverture des Centres opérants dans le milieu rural. Mais puisque nous avons également des Centres implantés dans des milieux urbains, des propositions de rectification d'anciennes conditions se sont avérées nécessaires. Les nouvelles propositions sont donc ainsi exprimées :

1. Le promoteur d'un Centre de Formation doit dans son programme se conformer aux principes directeurs ci-haut cités.
 2. Il doit assurer un suivi après la formation et prévoir les structures d'accueil des jeunes sortant du Centre : un emploi ou la constitution des groupements socio-économiques. Sa demande d'autorisation d'ouvrir un Centre de Formation doit contenir de façon détaillée les possibilités d'emploi pour les lauréats de chaque cycle de formation. Ces prévisions permettront d'éviter la formation au rabais, couronnée par des certificats ou des diplômes qui nourrissent la jeunesse de faux espoir de trouver un emploi. Cette situation crée le vrai chômage avec ses conséquences sociales.
 3. Le promoteur de Centre doit avoir un avis favorable de l'autorité locale, à l'occurrence le Bourgmestre qui à son tour doit attester que les jeunes issus du Centre pourront être employés utilement. Sa demande sera conséquemment couverte par ladite autorité.
 4. Spécifiquement pour la création des Centres urbains, le promoteur doit avoir l'avis favorable du Ministre de la Fonction Publique et de l'Emploi, qui pourra à la suite situer les nouveaux effectifs dans le cadre de sa programmation d'emploi dans le pays.
 5. Le promoteur d'un Centre doit avoir des infrastructures convenables et un équipement suffisant pour la formation. Le Centre doit se situer dans un environnement propices à l'enseignement et à l'éducation des jeunes.
 6. Le promoteur d'un Centre doit avoir un personnel suffisant, capable et éprouvé.
 7. Le Centre à mettre sur pied doit jouir d'une personnalité civile, morale et juridique.
 8. Le promoteur d'un Centre doit accepter d'être inspecté à tout moment par le Ministère de tutelle. Il doit par ailleurs fournir un rapport annuel sur les activités du Centre.
 9. En définitive, le promoteur doit avoir avant de mettre sur pieds son Centre, l'accord du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.
- d) Les bénéficiaires et les conditions de recrutement.

La mission assignée au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif détermine les bénéficiaires des Centres de Formation. Il s'agit des jeunes non scolarisés et descolarisés. Les non scolarisés sont autrement dits analphabètes. Ils n'ont pas fréquenté l'école. Le Centre devra organiser pour eux des cours d'alphabétisation. Les descolarisés sont ceux qui pour une raison ou une autre ont du abandonner le cycle primaire de l'enseignement formel.

L'âge des bénéficiaires des Centres de Formation de la Jeunesse est compris entre 10 et 24 ans.

S'agissant des conditions de recrutement, nous devons absolument briser la pratique jusque maintenant courante dans nos Centres. En effet, les Centres de Formation de la Jeunesse sont à l'heure actuelle fréquentés par des jeunes issus des différents coins du pays.

Face à cette population parcemée des Centres, les responsables sont amenés à recourir au système d'internat, et souvent dans des conditions non adaptées, voire même misérable. Cette situation doit changer.

Nos Centres recruteront des jeunes issus des secteurs proches du lieu d'implantation du Centre. Dans la mesure du possible, les bénéficiaires seront recrutés en considérant leur origine par secteur. Il va sans dire que le rôle des autorités communales, en l'occurrence les Bourgmestres et les Conseillers de secteurs sera conséquemment accru. Les recrutements devront respecter les capacités d'accueil de chaque Centre.

L'avantage du nouveau système de recrutement est qu'il facilitera l'application du troisième volet de la politique générale en matière de formation : le suivi des jeunes après leur formation. Dans la mesure où les sortants des Centres de Formation seront issus des mêmes secteurs, il sera aisé d'organiser pour eux et soutenir leurs groupements socio-économiques.

Le système d'externat sera de rigueur dans tous les Centres de Formation de la Jeunesse. Son avantage est qu'il permet de maintenir le jeune dans son milieu de vie où il est appelé à vivre après la formation. Il permettra en outre de supprimer les frais des dortoirs et repas du soir.

e) Les programmes de formation

Le programme général de formation prôné est celui qui a été élaboré par le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif et approuvé par les responsables de la jeunesse au cours de leur Deuxième Séminaire National tenu à Kigali 1982. Ce programme est basé sur le principe directeur que chaque centre est appelé à enseigner des métiers directement applicables dans le milieu de son implantation. En outre, ce programme est indicateur; il doit être adapté par chaque Centre en considérant le contexte socio-économique de son milieu.

Les cours à dispenser portent généralement sur les domaines de formation suivants :

- agri-élevage
- artisanat : Menuiserie, mécanique, soudure, forge, couture et cordonnerie
- arts ménagers : vannerie, broderie, cuisine, économie domestique
- nutrition
- hygiène et santé
- secourisme
- formation socio-économique, civique et culturelle
- étude du milieu, histoire et géographie du Rwanda.

Etant donnée que la formation des jeunes doit être complète, les Centres ne devront aucunement négliger l'aspect des loisirs "Mens sanus in corpore sano ..."

Les Centres organiseront des loisirs sains pour sa population. Il devra en conséquence aménager des terrains des sports et dispenser une formation dans ce domaine.

Les programmes de formation seront bientôt appuyés par des manuels de consultation pour les instructeurs et les jeunes. Le travail de leur élaboration est actuellement en cours au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.

La durée de la formation devra être unanimement de deux ans et dans tous les Centres de Formation dépendant du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif. Néanmoins les Centres de Formation de la Jeunesse pourront organiser des sessions de courte durée pour les membres des groupements socio-économiques. Ces sessions iront de 1 à 3 mois. Elles auront pour objectif de recycler les bénéficiaires dans les domaines nécessaires à l'action des groupements socio-économiques.

f) Organigramme des Centres

Les Centres de Formation de la Jeunesse sont appelés à se doter d'un organigramme clair et connue de tous les fréquentateurs.

A la tête de chaque Centre, il y aura un directeur qui assure la gestion du personnel et du matériel et coordonne toutes les activités du Centre. Il est secondé dans ses attributions par un directeur adjoint, choisi par et parmi les instructeurs. Il y aura le personnel enseignant, variable selon la dimension et la spécialité de chaque Centre. Dans la mesure du possible chaque Centre aura une sorte d'économiste, chargé également des cours de gestion et de comptabilité.

Le personnel de service comprendra la dactylographie et le service de garde. L'octroi de ce personnel sera progressif et leur nombre variera en considérant la dimension de chaque Centre et les activités y pratiquées.

Conclusion

A l'heure actuelle, le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif livre un combat contre la prolifération des Centres bidons, conçus par les promoteurs insoucieux dans le but de servir leurs instincts malhonnêtes de propre profit et d'exploitation des masses populaires. Nous devons suivre la consigne du Chef de l'Etat qui veut que nos jeunes reçoivent une formation de qualité et utilitaire.

La politique fondamentale sera de former les jeunes dans des métiers utiles et pratiques dans leur milieu de vie, viser la production de façon à atteindre un certain seuil d'autosuffisance et assurer le suivi des jeunes après la formation. Nos Centres seront organisés et gérés de façon à servir de modèle pour tous les promoteurs désireux d'entreprendre des activités de formation. Le chemin est encore long, mais l'espoir n'est pas vain.

Débats

La question unique qui a été proposée aux Directeurs des Centres de Formation de la Jeunesse pour examen était : Comment mettre en pratique l'orientation générale de Formation - Production - Vulgarisation, donnée aux Centres.

Pour atteindre le sous-objectif "Formation", les différents ateliers ont trouvé qu'il faudrait :

- Des infrastructures suffisantes pour accueillir les jeunes;
- Un matériel technique et didactique en qualité et en quantité suffisante;
- Des voyages d'étude pour les Directeurs des Centres;
- Engager des instructeurs qualifiés suivant les sections qui leur seront confiées, à défaut, recycler ceux qui sont sur place pour une longue durée;
- Prévoir une année d'alphabétisation fonctionnelle pour les jeunes non-scolarisés avant qu'ils n'entament une formation de 2 ans de métiers;
- Favoriser les rencontres socio-éducatives et sportives entre les Centres.

Concernant la production il faudrait :

- Donner à chaque Centre d'un fonds de démarrage en vue d'arriver progressivement à son autofinancement;
- Pour les Centres disposant de terrains suffisants; distribuer aux jeunes des parcelles individuelles ou collectives et leur exiger un certain pourcentage sur la valeur de la récolte réalisée;
- Créer des comptoirs de vente de produits des jeunes au niveau de chaque Préfecture;
- Avoir une gestion saine et judicieuse des biens du Centre;
- Produire des articles commercialisables dans la région.

Pour ce qui est de la vulgarisation, il faudrait :

- Créer des ateliers au sein des Centres pour les jeunes sortants;
- Mettre les jeunes en contact avec les autorités locales ainsi que les techniciens en place pour qu'il les aide à créer des groupements socio-économiques;
- Intéresser les parents aux activités des C.F.J.;
- Demander aux parents d'acheter du matériel à distribuer aux jeunes sortants;
- Sensibiliser les parents à l'action des groupements socio-économiques des jeunes.

V. La politique d'Encadrement des Jeunes

par KAREKEZI Epimaque, Chef de Division Encadrement

Messieurs les Directeurs des Centres de Formation des Jeunes, vous êtes tous réunis ici pour la première fois en vue de vous connaître d'abord, de prendre connaissance de la politique générale du Ministère en matière de formation et d'encadrement des jeunes ensuite, et de recevoir, enfin, les instructions nécessaires pour l'accomplissement de votre mission de formateurs des jeunes.

Cette mission n'est que l'exécution de celle assignée au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif par le Président de la République. Lors de la création de son Premier Gouvernement, le Chef de l'Etat a déclaré :

"Le Ministère de la Jeunesse est chargé de programmer et de réaliser l'intégration de cette Jeunesse dans le cadre du développement national. Il s'intéressera plus particulièrement à sa formation civique et à sa préparation à la vie active, vie qui pour la plupart se mène dans les milieux ruraux; c'est pourquoi une formation de base agricole et artisanale ainsi que le mouvement coopératif doit leur être donnée".

Les multiples recommandations du Chef de l'Etat en direction de toutes les couches sociales de notre pays et particulièrement de la Jeunesse se situent dans ce contexte.

En effet, il faut reconnaître avant tout que le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif est chargé de la Jeunesse non scolarisée et descolarisée âgée de 10 à 24 ans.

Jusqu'à présent, les jeunes sortants des 6èmes et 8èmes primaires ont bénéficié de la formation professionnelle dispensée dans les Centres de Formation des Jeunes tant officiels que privés. Les non scolarisés, qui pourtant sont majoritaires en milieu rural, sont abandonnés à eux-mêmes. La politique du Ministère en matière de formation des jeunes non scolarisés et descolarisés a été revue pour pouvoir l'adapter aux exigences du Troisième Plan Quinquennal 1982-1986 et aux recommandations du Chef de l'Etat.

L'une de quatre exigences ou missions du IIIe Plan Quinquennal est de promouvoir une meilleure utilisation des ressources humaines. Cette promotion sera orientée d'une façon explicite vers "la promotion d'un emploi procurant un revenu qui permet de satisfaire les besoins primaires et l'instruction-formation qui permet à chacun de jouer pleinement son rôle dans la vie économique et sociale". A ce sujet, la jeunesse constitue une somme considérable de ressources humaines pour la production nationale et le développement socio-économique de notre pays. En revisant sa politique en matière de formation des jeunes, le Ministère se rendait compte qu'une formation sans suivi créait beaucoup plus de problèmes qu'elle n'en résolvait. Il s'est alors décidé que les jeunes soient suivis bien avant la fin de la formation, sur leurs collines d'origine pour préparer leur reclassement. C'est dans ce contexte que la politique du Ministère dans les Centres vise trois objectifs suivants :

FORMATION - PRODUCTION - AFFILIATION AUX GROUPEMENTS SOCIO-ECONOMIQUES.

- Domaine de la "Formation"

Vous avez eu l'occasion d'apprendre que le programme de formation envoyé à tous les Centres de Formation en février 1983 doit être mis en application en tenant compte des spécialités et des potentialités de chaque Centre et de chaque milieu dans lequel le Centre est implanté. Les jeunes doivent, comme vous l'avez entendu, être initiés aux techniques susceptibles de révolutionner les mentalités des gens.

Il serait inutile d'apprendre des techniques n'ayant pas de prolongement possible par la suite. Les recommandations du Chef de l'Etat qui veut que la formation des jeunes soit axée sur l'agriculture, l'élevage et l'artisanat sans perdre de vue le mouvement coopératif et la formation civique ne sont pas de vains mots. Elles doivent être bien comprises et être traduites dans les faits.

- Domaine de la "Production"

Les jeunes doivent progressivement s'intégrer dans des structures de production, appelées "groupements socio-économiques" ou "associations pré-coopératives". Le Ministère les aidera par des moyens matériels disponibles en collaboration avec les autorités locales. Les Centres doivent épauler les initiatives des jeunes étant donné que ceux-ci contribuent à son autofinancement.

- Domaine du "Suivi" ou "d'Aide" aux Groupements socio-économiques"

L'organisation ou suivi n'est pas une tâche facile ni pour le Ministère ni pour les Centres. Pour réussir dans cette opération, les autorités locales des Communes doivent dès le départ être associées au recrutement des jeunes et garder le contact avec eux jusqu'à la fin de la formation. Ces autorités contribueront à la viabilité de ces Centres en leur trouvant le lieu d'installation et en protégeant leur production.

L'un des problèmes des groupements socio-économiques c'est l'absence d'organisation du circuit de commercialisation des produits. Il ne suffit pas de produire plus - référez-vous au Discours du Chef de l'Etat du 5/7/1984 - mais faut-il encore être capable d'écouler ces produits sur le marché.

De plus, la vocation finale de tout groupement, c'est de déboucher au statut de coopérative. Cette politique est claire et il s'impose de la mettre en pratique. Dans ce contexte, la Division Formation, la Division Encadrement et la Division Production doivent éviter de travailler isolément et sont appelées à travailler de concert pour traduire dans les faits cette politique dans tous les Centres de Formation et les Groupements socio-économiques.

L'ENCADREMENT DES JEUNES

La mission principale assignée au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif est de programmer et de réaliser l'intégration des Jeunes dans le cadre du développement national. Le Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement veut que le développement rural soit orienté de façon à faire participer la jeunesse, qui doit, elle aussi, se sentir pleinement responsable dans la recherche du progrès.

Il a été dit plus haut que la vie active des jeunes se mène pour la plupart d'entre eux dans les milieux ruraux. C'est pourquoi le développement rural concerne particulièrement cette jeunesse qui constitue une somme considérable de ressources humaines pour la production nationale et le développement économique de notre pays.

Il est illusoire d'attendre quoi que ce soit de la Jeunesse tout en la laissant tous les jours buter contre une indifférence dédaigneuse des aînés.

La jeunesse comporte espoirs et déceptions. Espoirs lorsqu'on s'est montré extrêmement attentif à ses aspirations et déceptions assurées si elle évolue dans la conviction de n'éveiller que désintéressement et insensibilité de ses aînés.

Aussi est-elle délicate en elle-même la tâche qui revient obligatoirement aux aînés vis-à-vis des cadets dans des domaines aussi exigeants que l'éducation et l'instruction.

Comme il s'agit de faire participer les jeunes à toutes les activités de développement et qu'il faut prendre en considération leurs aspirations, en vue de s'assurer de leur participation, une bonne animation et un bon encadrement de ces jeunes s'imposent. Ecouter volontiers les problèmes de la Jeunesse, se préoccuper de son encadrement adéquat, c'est la meilleure démonstration du patriotisme.

Une question vient dès lors à l'esprit : Pourquoi la plupart de gens ne comprennent pas l'importance de l'animation et de l'encadrement de la Jeunesse ?

Il est vrai que cette tâche d'animation et d'encadrement de la Jeunesse serait plus aisément à la portée des esprits si son fruit était immédiatement perceptible, si le jeune pouvait facilement en jouir.

Pour le moment les Encadreurs de la Jeunesse rencontrent des difficultés dues au fait qu'ils ne peuvent pas créer en faveur des jeunes une activité rémunératrice dans l'immédiat. Dans sa politique, le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a différencié quatre sortes d'encadrement des jeunes : l'Encadrement dans le système traditionnel, l'Encadrement au sein des groupements socio-économiques des jeunes, l'Encadrement par le biais des Chantiers des jeunes et l'Encadrement au sein des Mouvements de Jeunesse.

1. L'Encadrement dans le système traditionnel

Dans notre pays, le système traditionnel d'encadrement des jeunes a fait ses preuves et reste valable. En effet, l'enfant éduqué au sein de sa famille et même formé à l'école, s'il n'accède pas au secondaire il va travailler en famille, devenu grand il fonde son propre foyer. Encore bien de jeunes vivent de ce système mais qui craque, il faut le consolider et l'améliorer. Il faut arriver à établir un climat d'entente et de confiance entre l'enfant et ses parents. Les parents doivent aimer leurs enfants, les nourrir, les protéger les scolariser, les faire aimer le travail manuel, etc. Les enfants doivent aussi aimer leurs parents, leur obéir et les aider.

Notre devoir d'encadreurs consiste dès lors à intensifier notre action afin de veiller constamment à la qualité de cette jeunesse de sorte qu'elle soit plus disciplinée, plus respectueuse des aînés, du bien commun, des institutions, de nos us et coutumes, plus ordonnée et plus consciente de son rôle social, plus engagée à la sauvegarde de nos acquis positifs en vue de la survivance de notre société.

C'est pourquoi le Ministère doit sensibiliser aussi bien les parents que les jeunes à entretenir ce système traditionnel d'encadrement. Son action va consister aux émissions radiodiffusées et aux contacts tendant à renforcer ce type d'encadrement.

2. L'Encadrement au sein des groupements socio-économiques

Nous savons tous que la Jeunesse est une force vive au sein de notre Nation et que sa contribution au développement est un devoir patriotique.

C'est pourquoi il a été demandé au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif de dispenser aux jeunes une formation civique pour que ceux-ci se sentent sensibilisés dès leur jeune âge aux problèmes de développement de leur pays.

Le Ministère a donc la responsabilité de maîtriser l'un des problèmes les plus cruciaux pour notre avenir, à savoir, la vocation nationale de nos jeunes gens, filles et garçons. C'est certainement à travers le mouvement des coopératives et des associations privées qu'il sera possible de trouver les premières solutions adéquates et rapides aux problèmes de conférer à nos jeunes une occupation utile, productrice, et, pour eux, gratifiante pour qu'ils puissent contribuer, à la mesure de leur enthousiasme et de leur générosité, au progrès de notre pays, tout en y trouvant leur compte et l'assurance d'une qualité de vie toujours meilleure (Discours-Programme du Chef de l'Etat du 8/1/1984).

Le nombre des jeunes sortants de nos CERAI (Centres d'Enseignement Rural et Artisanal Intégré) et C.F.J. (Centres de Formation des Jeunes) s'ajoutant à celui des jeunes non scolarisés et descolarisés va toujours croissant; nous devons penser déjà à la programmation et à la réalisation de leur reclassement ou en d'autres termes à leur intégration dans le circuit de production. Les jeunes sont encadrés au sein des organisations de production appelées groupements socio-économiques ou pré-coopératives.

Ces groupements sont de petites unités où les jeunes, travaillant ensemble aboutissent à un certain niveau de productivité. Ils perçoivent des revenus de leur travail.

L'action du Ministère consiste à épauler les groupements déjà existants et à contribuer à la création de nouveaux. Sa participation consiste en l'octroi d'aide en matériel de production et en formation des membres des groupements et surtout dans la commercialisation des produits des jeunes.

La promotion de l'action des groupements socio-économiques vient alors comme complément à l'encadrement traditionnel. Les jeunes pourront avoir, en plus de la part familiale, des concessions où ils pourront oeuvrer en commun pour augmenter la production.

3. L'Encadrement par le biais des Chantiers des Jeunes

Les Chantiers des Jeunes constituent une politique d'encadrement nouvellement adoptée par le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif. Elle consiste à promouvoir l'action des groupements socio-économiques. Un Chantier des Jeunes est constitué par une cellule-mère où les membres des groupements viennent régulièrement se recycler. Ils retournent dans leurs groupements pour apprendre à leurs confrères les connaissances acquises et les vulgariser autour de cette cellule-mère appelée aussi Centre de Formation. De cette façon le Chantier des Jeunes constitue un système d'encadrement qui associe la FORMATION à l'ENCADREMENT proprement dit.

Pour l'année 1984, et surtout pour 1985 année dédiée à la Jeunesse par les Nations Unies, les Chantiers des Jeunes devront spécifiquement centrer leur action sur la promotion des cultures vivrières.

4. L'Encadrement au sein des Mouvements de Jeunesse

Les Mouvements de Jeunesse encadrent également une bonne proportion des jeunes. Le Ministère de tutelle maintiendra et intensifiera son soutien tant moral que matériel aux divers mouvements reconnus dans notre pays.

A travers son action d'encadrement des jeunes, le Ministère veillera au mariage du travail et le loisir. Les jeunes seront également entraînés aux divers sports et manifestations culturelles. Dans ce cas, le "Mot d'ordre" du Chef de l'Etat sera respecté scrupuleusement : "Sports et Loisirs après le travail".

Telle est la politique d'encadrement des jeunes conçue par le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif en se conformant aux différents Discours-Programmes de Son Excellence le Général-Major HABYALIMANA Juvénal, Président de la République et Président-Fondateur du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement. La façon de traduire cette politique dans les faits est fonction des moyens (budget) qui seront mis à notre disposition par le Gouvernement.

VI. Débat sur la discipline et règlement intérieur dans les Centres
(animé par Monsieur KALISA Emmanuel, Chef de Division Inspection et Evaluation).

Dans son introduction, Monsieur KALISA a rappelé aux Directeurs des Centres que dans toute organisation ou toute communauté il faut une discipline et un règlement intérieur qui la régit.

L'échange des différentes expériences devait alors aboutir à un projet de règlement qui servirait de référence pour tous les Centres de Formation des Jeunes.

Il fallait donc définir la discipline, les devoirs, les sanctions et l'ordre pour un Directeur, un Instructeur et un jeune en formation dans un Centre.

1. Directeur

1.1. Discipline

- Le Directeur doit respecter et faire respecter les lois et règlements existants
- Il doit être exemplaire vis-à-vis de ses subalternes et des jeunes
- Il doit une certaine considération au personnel placé sous ses ordres.

1.2. Devoirs

- Il supervise la gestion du personnel et du patrimoine du Centre
- Il supervise, coordonne et contrôle les activités du Centre et en est responsable devant les autorités hiérarchiques.
- Il représente le Centre devant le Ministère et le monde extérieur
- Il assure la liaison entre le Centre et les parents des jeunes
- Il détermine les attributions du personnel du Centre
- Il couvre toute correspondance administrative dont l'objet intéresse le Centre
- Il donne des congés de circonstance au personnel du Centre.

1.3. Ordre

- Il doit afficher toutes les communications écrites dans un endroit accessible à tout le monde.
- Il doit bien tenir les documents.

2. Instructeur

2.1. Discipline

- L'instructeur doit respecter les lois et règlements existants
- Il doit respecter et obéir à son directeur
- Il doit respecter ses collègues de service et avoir un comportement correct même à l'extérieur du Centre.
- Il ne doit pas discréditer le Centre à l'extérieur
- La régularité et la ponctualité dans le Centre sont de rigueur

2.2. Devoirs

- L'instructeur doit veiller à l'exécution de ses attributions
- Il doit avoir un esprit de créativité et d'initiative
- Il doit tenir à jour les documents de service et les présenter à qui le droit
- Il est responsable du matériel didactique et technique mis à sa disposition
- Il doit participer obligatoirement aux travaux communautaires (UMUGANDA).

2.3. Sanctions

L'instructeur peut recevoir de son directeur :

- Une remarque verbale
- Un blâme public
- Une demande d'explication

2.4. Ordre

- Il doit bien tenir les documents de service
- Il doit avoir une bonne disposition de la classe pendant les cours
- Il doit faire respecter le R.E.E.I : "Réglement sur les Exercices et l'Evolution de l'Infanterie". Le règlement est appliqué notamment dans le salut du drapeau national, la tenue devant les autorités, le défilé, les marches, la station sur place etc ...

- Il doit exécuter son rôle de semaine, là où il existe.

3. Jeunes

3.1. Discipline

- Le jeune doit se soumettre au Règlement intérieur en vigueur
- Il doit respecter et obéir à ses supérieurs et avoir de bonnes relations avec ses camarades.
- Il doit être appliqué dans les leçons
- Il doit être propre, avoir une bonne tenue et être ponctuel et régulier au Centre.

3.2. Devoirs

- Le Jeune doit payer le minerval dans les délais impartis
- Il doit veiller à la bonne utilisation du matériel mis à sa disposition
- Il doit participer obligatoirement aux travaux communautaires (UMUGANDA).

3.3. Sanctions

Le jeune peut avoir :

- Une réprimande
- Des tâches suivant la gravité de la faute commise
- Restitution du matériel abîmé ou disparu
- On peut convoquer ses parents
- Privation des loisirs, des distractions ou autres faveurs
- Renvoi provisoire
- Renvoi définitif.

3.4. Ordre

- Il doit exécuter le R.E.E.I.

Ce projet sera confronté à celui qui a été élaboré par les techniciens du Ministère pour en sortir un document qui servira de modèle à tous les Centres de Formation, matière de discipline et de règlement intérieur.

VII. Débats sur le Minerval et son utilisation, Modalités et port d'Uniforme dans les C.F.J., Restauration des Jeunes et Calendrier des Congés.

1. Minerval et son utilisation

Les Directeurs des Centres de Formation ont été tous d'avis que le minerval soit fixé à 1.000 Frs par an pour les Centres créés par le Ministère et que les autres continuent à demander le montant qui était payé avant.

Pour ce qui est de son utilisation, les avis ont été différents :

- Certains trouvent que cet argent serait utilisé pour l'achat du matériel didactique et d'équipement, de matières premières et de matériaux de finissage.
- D'autres voudraient que cet argent serve à constituer un petit fonds de démarrage pour les groupements socio-économiques qui seraient créés par les jeunes sortants du Centre.

2. Modalités et port d'Uniforme

Les participants ont été tous d'accord que les jeunes des Centres de Formation portent un même uniforme, de couleur bleue.

Chaque jeune aura 2 costumes qui coûteront 400 Frs chacun, étant donné que le tissu sera fourni par le Ministère.

La confection de tous ces costumes sera faite dans l'atelier du Centre de Formation des Jeunes de GACULIRO.

La première livraison sera faite à partir du mois de janvier 1985.

3. Restauration des jeunes dans les Centres

Si le budget du Ministère ne lui permet pas d'assurer aux jeunes le repas de midi chaque jour, les participants jugent bon que cette restauration soit supprimée dans les Centres.

La part du budget qui était prévu pour l'achat des vivres servirait alors à l'achat du matériel didactique et d'équipement en quantité suffisante.

Cette décision serait accompagnée d'un changement d'horaire pour que les jeunes puissent prendre ce repas dans leurs familles.

4. Calendrier des Congés

Les participants ont proposé qu'il y ait :

- 10 jours de congé à Noël
- 10 jours de congé à Pâques
- 1 mois (août) pour permettre au Directeur et à ses Instructeurs de faire le recrutement des jeunes et préparer la rentrée scolaire prochaine.

VIII. Exposé sur la Préparation et la Célébration de l'Année Internationale de la Jeunesse (par Monsieur KURAZIKUBONE Joseph, Directeur de l'Encadrement et Formation).

Introduction :

L'année 1985 a été désignée "Année Internationale de la Jeunesse : Participation, Développement, Paix", par une décision de l'Assemblée Générale des Nations Unies à sa 34^{ème} session, suite aux décisions antérieures à ce sujet lors de ses 32 et 33^{ème} sessions.

Les principes directeurs concernant les buts et les objectifs de l'Année Internationale de la Jeunesse touchant l'orientation générale, le champ d'activités et leur réalisation aux niveaux subnationale nationale, régional et international ont été définis par le Comité Consultatif pour l'Année Internationale de la Jeunesse. Ces principes touchent aussi bien les grands thèmes de l'Année : Participation, Développement, Paix, que les domaines spécifiques tels que la formation, l'emploi, la santé, la nutrition, l'environnement, les activités en matière de population, les services sociaux et l'information.

Notre pays ne considère pas l'Année Internationale de la Jeunesse comme un fait passager et volé, conçu pour s'inscrire dans un délai d'une année et sombrer à sa fin dans des faits à classer, mais comme une action devant s'inscrire dans une continuité, faisant partie d'une programmation à long terme.

C'est pourquoi les actions envisagées pour la célébration de l'Année Internationale de la Jeunesse au niveau national s'inscrivent d'abord dans le cadre des activités déjà en cours de réalisation.

Il s'agit de la promotion des structures d'encadrement déjà en place dans notre pays : L'encadrement au sein des groupements socio-économiques, dans les Centres de Formation de la Jeunesse, dans les Chantiers des Jeunes et enfin dans les Mouvements et Associations des Jeunes.

Ensuite il est prévu des mesures et quelques activités nouvelles dans le cadre de la Préparation et de la Célébration de l'Année Internationale de la Jeunesse toujours au plan national. Des concours seront organisés pour les jeunes dans les domaines suivants :

- domaine agro-pastoral et artisanal
- domaine culturel
- domaine des sports.

Le Ministère prévoit mener une action particulière pour la Promotion des activités d'alphabétisation des jeunes dans notre pays.

I. Les Comités d'Organisation

- Il a été créé un Comité National d'étude, de programmation, d'orientation et coordination des activités prévues pour la préparation et la célébration de l'Année Internationale de la Jeunesse.
- Il a été demandé aux Bourgmestres et aux Encadreurs de la Jeunesse et des Sports de mettre en place des structures d'organisation au niveau des secteurs communaux.
- C'est le Comité Consultatif pour les problèmes de la Jeunesse qui doit examiner les possibilités pour la création des comités au niveau préfectoral.

II. Organisation des concours

1. Domaine agro-pastoral et artisanal

- 1.1. Agriculture : le but du concours étant d'inviter la jeunesse à produire plus pour contribuer à l'augmentation de la production nationale surtout au cours de l'année

qui lui a été consacrée, tous les groupements et Centres de Formation des Jeunes désireux de participer seront admis.

Les critères suivants vont guider la sélection des groupements :

- Règlement intérieur
- Nombre des membres
- Genre de culture pratiquée
- Quantité de production, etc ...

Normalement les Encadreurs communaux de la jeunesse et des sports devraient avoir communiqué aux Encadreurs Régionaux la liste des groupements socio-économiques parmi lesquels ils vont choisir les 6 meilleurs qui seront communiqués au Ministère au mois de novembre 1984. En mars 1985, des équipes des agents du Ministère se rendront dans toutes les Préfectures pour sélectionner 3 meilleurs groupements par Commune qui recevront les prix du concours.

1.2. Elevage

La procédure sera la même que pour le concours sur l'agriculture.

1.3. Artisanat

Ce sera la même procédure que pour les 2 premières activités. Les Centres de Formation de la Jeunesse, les Mouvements de Jeunesse et les Associations des Jeunes existants dans chaque Commune vont participer aux différents concours au même titre que les groupements socio-économiques.

1.4. Exposition-vente

Cette exposition se fera au niveau de chaque Préfecture et c'est à cette occasion que les prix destinés aux gagnants des concours seront distribués.

L'exposition-vente sera organisée au cours du mois d'août 1985. On présentera tous les meilleurs produits ayant gagné le concours dans chaque Commune, c'est à dire les produits artisanaux et les produits vivriers non périssables.

2. Domaine Culturel

Les activités culturelles à réaliser auront pour objectif de promouvoir notre culture nationale et d'encrenner surtout au sein de la Jeunesse les idéaux du M.R.N.D. Il faut en effet entretenir les groupes folkloriques et d'animation pour asseoir une base solide à notre culture.

2.1. Concours d'animation et de Folklore

Le Concours va s'adresser uniquement aux groupes des jeunes.

- Les Encadreurs de la Jeunesse et des Sports doivent avoir commencé à former les meilleurs groupes qui participeront au concours.
- Le concours au niveau Préfectoral aura lieu en mai 1985.

Les meilleurs groupes sélectionnés vont s'exhiber au chef lieu de chaque Préfecture lors de la célébration de l'Année Internationale de la Jeunesse et recevoir leurs prix.

2.2. Concours littéraire

Pourront participer à ce concours, les jeunes des établissements secondaires, supérieurs et les jeunes du milieu rural. Il tiendra compte des directives ci-après :

- Les compositions se feront en français et en kinyarwanda
- Les compositions ne pourront pas dépasser 30 pages dactylographiées sur papier duplicateur.
- Les 3 thèmes de l'Année Internationale de la Jeunesse vont guider les compositeurs c'est à dire "participation, développement et paix".
- Chacun choisira son genre de composition que ce soit des poèmes, des proses ou des pièces de théâtre.
- Tous les textes parviendront au Ministère au mois de décembre 1984.

2.3. Concours musical

Le concours sera organisé au mois de février 1985, les mêmes thèmes de l'Année Internationale de la Jeunesse vont guider les compositeurs musiciens.

L'inscription au concours et l'envoi des textes au Ministère se feront en octobre 1984. Le concours et la distribution des prix aux gagnants auront lieu en février 1985. Les chansons du concours serviront de support pour la sensibilisation des jeunes au cours de l'année 1985.

3. Domaine des sports

Au cours de l'Année Internationale de la Jeunesse, il faudra plus rechercher à introduire les disciplines jusqu'alors les moins connues au sein des masses populaires qu'à perpétuer les sports déjà connus et élitistes.

Il s'agira donc de rechercher les disciplines qui fassent participer le plus la masse populaire.

3.1. Athlétisme

Il y aura des compétitions d'athlétisme pour toutes les disciplines possibles.

Elles seront organisées au :

- niveau communal

- niveau préfectoral

- niveau national.

Les directives y relatives seront données en novembre 1984. Au niveau communal, les Encadreurs commenceront la sélection de leurs meilleurs athlètes à partir de mars 1985. Ceux-ci vont participer aux compétitions au niveau préfectoral en mai 1985. Les compétitions au niveau national auront lieu à Kigali en août 1985 pendant les grandes vacances et avant la fête de l'Année Internationale de la Jeunesse.

Vont participer aux compétitions au niveau national : les militaires, les étudiants et les jeunes du milieu rural. Les prix seront distribués aux meilleurs athlètes dans chaque discipline sans aucune distinction.

3.2. Course populaire

Cette compétition se fera suivant les âges et au niveau des Communes uniquement. Elle sera organisée par les Encadreurs de la Jeunesse et des Sports au mois d'août 1985.

Des petits prix d'encouragement seront donnés aux 2 premiers dans chaque Commune.

3.3. Course cycliste

Les compétitions se feront à 2 niveaux :

- niveau préfectoral au mois de mai 1985
- niveau national à Kigali en juillet 1985

Dans chaque Préfecture on prendra les 10 premiers qui viendront participer aux compétitions au niveau national.

4. Alphabétisation

Comme il s'agit d'un domaine assez complexe, on fera l'achat du matériel d'alphabétisation qui sera distribué aux Communes ou aux Préfectures.

Il sera demandé aux responsables des différents Centres faisant l'alphabétisation de faire le rapport d'utilisation de ce matériel. Ces Centres seraient :

- Les Centres de Formation de la Jeunesse
- Les C.C.D.F.P.
- Les Groupements socio-économiques
- Les paroisses etc ...

A l'occasion de l'Année Internationale de la Jeunesse il est prévu une émission d'un timbre-poste et une réalisation d'un film sur les activités de cette Année. Après avoir passé en revue le programme d'activités prévues pour l'Année Internationale de la Jeunesse dans notre pays, Monsieur KURAZIKUBONE a invité tous les Directeurs des C.F.J. à faire participer les jeunes de leurs Centres aux concours qui seront organisés à cette occasion.

IX. Exposés sur la Situation des Centres (par les Directeurs des Centres de Formation des Jeunes).

=====

Les Directeurs des C.F.J. ont d'abord travaillé en ateliers où ils étaient répartis comme suit :

- Atelier pour les Directeurs des Centres anciennement créés par le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.
- Atelier des Directeurs des Centres créés au sein des Chantiers des Jeunes.
- Atelier des Directeurs des Centres issus du Service Civique de la Jeunesse.
- Atelier des Directeurs des Centres créés par les Communes.

Dans ces ateliers, chaque Directeur devait présenter succinctement la situation de son Centre suivant le schéma du rapport trimestriel que le Ministère a envoyé dans les Centres. Il devait dire les problèmes majeurs que rencontre le Centre dans son fonctionnement. Après avoir passé en revue la situation de tous les Centres, les Directeurs des C.F.J. ont recensé les problèmes communs et les problèmes particuliers à certains Centres pour lesquels ils ont formulé les recommandations suivantes :

1. Recommandations relatives aux problèmes communs à tous les Centres :

Etant donné qu'il y a constatation de :

- Abandons multiples des jeunes dans les C.F.J.
- Insuffisance de matériel technique et didactique dans les Centres
- Manque de service de dactylographie dans la plupart des Centres
- Insuffisance d'un personnel qualifié
- Manque de moyen de transport tant pour les ravitaillements, la commercialisation des produits que pour les déplacements des Directeurs des Centres.
- Manque de soins de première nécessité et d'eau potable dans les Centres.

Les participants recommandent :

- Que le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif prévoit un système d'approvisionnement en matériel didactique et d'équipement tenant compte des possibilités de financement et du programme d'activités des Centres,
- Que le Ministère affecte dans tous les Centres un personnel suffisant et qualifié,
- Qu'il soit distribué dans tous les Centres une machine à écrire et que progressivement un service de dactylographie soit créé dans les Centres de Formation des Jeunes,
- Que le Ministère étudie les modalités pour faciliter aux jeunes d'avoir des soins gratuits dans les services médicaux travaillant dans leur localité,
- Qu'il soit demandé à la Croix-Rouge Rwandaise de prévoir une formation en matière de Secourisme pour quelques Instructeurs des C.F.J.
- Que le MIJEUCOOP prenne des contacts avec le Ministère des Travaux Publics et de l'Energie pour qu'il y ait une mise en place des infrastructures en eau et en énergie dans les C.F.J.

2. Recommandations relatives aux problèmes particuliers aux Centres de Formation créés par les Communes.

Etant donné que :

- Les Centres créés par les Communes se sentent défavorisés par rapport à ceux qui ont été créés par le Ministère, alors que les objectifs et la situation géographique sont les mêmes et que les Communes ne sont pas en mesure de les subventionner,
- Ces Centres sont mal connus par le Ministère
- Les terrains sont réduits et ne permettent pas aux Centres d'avoir des activités agro-pastorales suffisantes,

- L'Uruganda n'est pas planifié dans ces Centres,
- Certains Instructeurs n'ont pas des dossiers régularisés, d'autres ne sont pas payés régulièrement par les Communes.

Les participants recommandent :

- Qu'il y ait une répartition équitable du matériel et du personnel entre les différents Centres, de façon à encourager l'auto-suffisance des Centres,
- Que le Ministère élabore une carte géographique des Centres de Formation pour qu'il y ait un certain équilibre au moment de leur implantation dans les différents coins du pays.
- Que le Ministère programme des visites dans les Centres pour mieux les connaître et qu'il y ait un suivi du personnel y affecté.
- Que le Ministère insiste auprès des Bourgmestres des Communes pour qu'ils accordent des terrains suffisants à leurs Centres et que les dossiers de création des C.F.J. par les Communes soient examinés d'une manière plus approfondie dans l'avenir.
- Que les jeunes et le personnel des Centres fassent l'Uruganda au sein même des Centres.

3. Recommandations relatives aux problèmes particuliers aux C.F.J. issus des Centres du Service Civique de la Jeunesse.

Etant donné que :

- Certains de ces Centres ont des instructeurs et d'autres personnels extérieurs qui leur doivent de l'argent,
- Il y a une insuffisance ou un manque de médicaments pour soigner leur bétail,
- La plupart des dossiers des agents de ces anciens Centres ne sont pas encore régularisés,

Les participants recommandent :

- - Que le Ministère prévoit un ravitaillement régulier en médicaments pour les Centres qui pratiquent l'élevage et qu'il mène des contacts auprès du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts pour que le bétail des Centres puisse bénéficier facilement des Soins des Services Vétérinaires travaillant dans la même lecture.
- Que le Ministère intervienne auprès des Services habilités pour toutes les dettes envers les Centres soient remboursées.
- Que les dossiers irréguliers des instructeurs soient transmis soit au MINIFOPE soit au MINIFINECO pour être régularisés.

4. Recommandations relatives aux problèmes particuliers aux Centres créés au sein des Chantiers des Jeunes.

Etant donné que :

- Les techniciens oeuvrant dans les Chantiers des Jeunes n'ont pas beaucoup d'expérience dans l'organisation de ces Chantiers;

- Les moyens de transport destinés à ces Chantiers, ne travaillent pas spécialement dans leurs activités;
- Il n'y a pas de collaboration effective avec les Encadreurs de la Jeunesse et des Sports en matière de suivi des jeunes sortants de ces Centres,

Les participants recommandent :

- Que les techniciens oeuvrant dans les Chantiers puissent aussi bénéficier des Stages ou des Voyages d'études organisés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Pays plutôt que de les réserver uniquement aux Agents de l'Administration Centrale;
- Que les véhicules achetés pour les Chantiers des Jeunes soient de préférence réservés au service de ces Chantiers;
- Que le Ministère invite les Encadreurs Communaux, S/Régionaux et Régionaux de la Jeunesse et des Sports à collaborer avec les Directeurs des C.F.J. pour la création des groupements socio-économiques des jeunes sortants de la Cellule-mère du Chantier.

Les Directeurs des Centres de Formation des Jeunes recommandent également :

- Que le Ministère prenne des contacts avec le MINIFOPE pour que les Directeurs des C.F.J. soient inscrits aux stages de formation en comptabilité et secrétariat qui sont souvent organisés soit à MUHIMA ou à MURAMBI - GITARAMA;
- Qu'une priorité leur soit accordée dans l'octroi de prêt pour achat-véhicule afin de pouvoir acheter des motos pour leurs déplacements;
- Que le Ministère intervienne auprès des Bourgmestres des Communes pour que les Centres de Formation aient une rubrique sur le budget annuel des Communes;
- Que les parents contribuent aux frais de formation de leurs jeunes en donnant le minimum;
- Que les jeunes des Centres de Formation portent un uniforme commun;
- Dans la mise en oeuvre du triple objectif "Formation - Production - Vulgarisation", qu'aucun aspect ne soit favorisé au détriment de l'un ou de l'autre;
- Pour le règlement des frais de mission, que le Ministère envoie une subdélégation y relative compte tenu du personnel affecté dans les Préfectures subdélégées;
- Que le Ministère contacte le Bourgmestre de la Commune CYERU, pour étudier ensemble comment relancer le Centre de Formation de KABONA dont les bâtiments ont été détruits par la Commune même.

X. Clôture du Stage

Dans les cérémonies de clôture du stage, il y a eu 3 allocutions :

1. Allocution du Directeur du Stage :

Monsieur HAKIZIMANA Protais, Chef de Division Formation, a d'abord remercié Monsieur le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, le Major NDINDILYIMANA Augustin, qui était venu rehausser de sa présence les Cérémonies de Clôture du Stage et qui a accordé tous les moyens nécessaires pour que ce stage soit bien organisé.

.../...

Il a ensuite rappelé l'objectif du stage qui était : une mise au point sur la tâche qui est confiée aux participants de diriger les Centres de Formation des Jeunes. On devait aussi chercher comment atteindre l'objectif primordial qui est la formation professionnelle des jeunes.

Il a rappelé en peu de mots les instructions qui ont été données aux participants et les débats qui ont été organisés en conséquence. Il a souligné que, étant donné le temps qui était imparti à ce stage, le programme semblait très chargé, mais cela n'a pas empêché qu'il soit suivi scrupuleusement du début à la fin.

Il a remercié les participants pour l'esprit de participation, la bonne compréhension, le courage et la maturité dont ils ont fait montre au cours du stage. Cela témoigne qu'ils ont saisi la part de responsabilité qui leur est confiée dans le cadre de la promotion des activités des jeunes.

Il a souhaité que les instructions reçues leur servent de bagage pour corriger les imperfections afin que leurs Centres soient des projets exemplaires en matière de formation et d'encadrement de la jeunesse dans les régions où ils sont implantés.

2. Allocution du Doyen du Stage

Après la lecture des recommandations par le rapporteur du stage, un des Directeurs des Centres de Formation, qui avait été désigné doyen de ce stage, a pris la parole.

Il a remercié au nom de ses collègues, les organisateurs et les intervenants dans ce stage pour le dynamisme et le savoir faire qui les animent; c'est grâce à ces éléments que les échanges d'expériences et les points qui étaient inscrits au programme de travail ont été suivis avec intérêt et que des conclusions réalistes en sont tirées.

Ce stage a été pour eux une première rencontre depuis que le Ministère est restructuré; ce qui leur a permis d'abord de faire connaissance entre eux-mêmes et de connaître ensuite la mission du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif ainsi que les problèmes qui les handicapent dans leur métier. Il a souhaité que les stages de ce genre puissent avoir lieu chaque année.

Il a promis qu'ils rentrent tous animés d'un nouvel élan qui leur permettra de bien assumer les responsabilités qui leur sont confiées et qu'ils feront tout pour que les connaissances acquises au cours de ce stage puissent profiter aux jeunes de leurs Centres respectifs et à ceux des milieux environnants.

3. Allocution du Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif

Prenant la parole, le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, le Major NDINDILYIMANA Augustin a exprimé sa reconnaissance de la bonne organisation et la réussite de ce stage.

Il a signalé que les discours prononcés et les recommandations formulées lui ont prouvé que l'objectif du stage a été atteint.

Il a rappelé que la mission de former les jeunes s'adresse à tout le monde. Comme les Directeurs des C.F.J. venaient de saisir la politique générale du Ministère en matière de formation et d'encadrement des jeunes, cela faisait espérer que l'on va arriver à des actions concrètes dans ce domaine. Les Centres de Formation vont avoir des programmes précis d'activités qui puissent attirer le plus de jeunes.

Le Ministre a apprécié les recommandations qui venaient d'être lues, mais il a souligné que pour traduire les idées en actions, il faut des moyens, c'est pourquoi on ne peut s'attendre à ce que toutes les recommandations soient considérées en même temps, parce que les moyens sont limités. Seulement cela ne doit pas constituer un frein pour les actions déjà commencées.

Les Directeurs des C.F.J. doivent utiliser rationnellement les moyens dont ils disposent et le Ministère va continuer à les épauler dès que possible. Il a donné ses avis sur certaines recommandations formulées par les participants :

- Concernant les ravitaillements, ils seront faits suivant le plan figurant dans les directives données aux Centres et de sorte que ces Centres puissent bien travailler.
 - L'affectation du personnel qualifié dans les Centres : Le Ministre a dit que ce personnel est nécessaire, mais ce sont les Directeurs des Centres qui doivent signaler ceux qui n'accomplissent pas convenablement leurs devoirs ou les improductifs.
 - Service de dactylographie : Il a dit que le principe est bon en soi; le Ministère essaiera d'acheter des machines à écrire pour les Directeurs qui sont à même de l'utiliser et enverra des dactylographes là où il sera possible.
 - Concernant les soins de santé des jeunes, on étudiera les modalités pour faciliter aux jeunes d'avoir des soins dans les services médicaux travaillant dans la région.
 - Pour l'eau et l'électricité, le Ministère a soumis des projets aux services concernés. Le Ministre a cité le cas de MAYANGE pour l'eau et l'électricité, celui, de MASAKA pour l'électricité et celui de SHYOGWE pour l'eau et l'électricité.
- Les autres Centres ne sont bien sûr pas oubliés, mais il faut attendre la suite réservée aux premières demandes pour en faire d'autres.

- Ravitaillement des Centres créés par les Communes.

Le principe d'une répartition équitable est raisonnable; mais le plus d'effort sera concentré sur certains Centres pour permettre de s'occuper des autres après. Il ne faut pas disperser les efforts.

- Pour les Centres issus du Service Civique de la Jeunesse qui pratiquent l'élevage, le Ministère est en train de nouer des relations avec les départements concernés.
- Les dettes envers les Centres de Formation : on a déjà relevé ceux qui doivent de l'argent à certains Centres, le dossier est déjà constitué et les instructeurs ont été convoqués au Ministère.

- Concernant les Chantiers, il s'agit d'une nouvelle politique, donc il faut aller progressivement. L'idée d'envoyer en stage les agents affectés dans les services extérieurs est bonne, mais actuellement le nombre de bourses est réduit faute de financeurs. Les véhicules des Chantiers doivent être centralisés au Ministère même s'ils rendent des services pour l'évolution et la bonne marche du Chantier. Le véhicule doit être envoyé dans le chantier sur programme.
 - Concernant les moyens de déplacements des Directeurs des C.F.J., le problème est à l'étude mais qui sera progressive. Les concernés peuvent faire les demandes de prêts pour achat-véhicule comme les autres agents de l'Etat.
 - Une demande sera adressée au MINIFOPE pour la formation des Directeurs des C.F.J. en comptabilité et gestion; notre Ministère pourra donner des moyens nécessaires.
 - Pour les frais de mission subdélégués, il faudrait connaître la procédure normale utilisée par d'autres Départements car nous n'avons pas de statut particulier.
- Pour conclure, le Ministre a promis aux participants que des stages de ce genre seront organisés régulièrement avec des thèmes précis. Ils les a remerciés pour le bon travail qu'ils ont fait au cours du stage et leur a souhaité un bon retour chez-eux.

Coordinateur du Stage

HAKIZIMANA Protais.-

Rapporteur

MUGEMANGANGO André.-